

ASSOCIATIONS

ARMONIA :

L'association ARMONIA a clôturé cette année avec un mois de juin riche en événements. Nous retiendrons la Féria de Nîmes qui a mobilisé les danseuses et les musiciens pendant 3 jours. Toutes et tous ont partagé d'excellents moments et attendent déjà la session 2024 ! Nous les remercions de leur investissement.

Nous nous sommes également retrouvés pour la soirée de fin d'année qui elle aussi a été une réussite. Les artistes avec leur famille ainsi que les nombreux visiteurs ont passé une soirée exceptionnelle. Nous remercions tous les participants qui ont fait de cette soirée un moment mémorable.

Nous vous souhaitons de passer un bel été et nous vous donnons rdv à la rentrée de septembre. Nos cours de danse ou de guitare seront toujours proposés aux enfants, ados et adultes, débutants ou initiés. ¡ Feliz verano !

Infos: Céline 0607676654



LES HEURES CLAIRES :

L'association organise un voyage à Lourdes pour le pèlerinage des gardians du 27 au 30 octobre (390 euros). Si vous êtes intéressé, allez les rejoindre il reste des places.

Contact : Mme Pascale Brualla, Présidente - 06 52 79 27 55

TENNIS CLUB MONTPEZAT



C'est avec un immense plaisir que nous vous annonçons la reprise du **TENNIS CLUB MONTPEZAT**.

Nous vous espérons nombreux et nombreuses lors des cours dispensés par un éducateur diplômé qui auront lieu **les mercredis après-midi** selon des groupes d'âges :

- **ENFANTS** : 2 groupes du CP jusqu'à 12 ans de 16h à 17h30.
- **ADOS** : 1 groupe de 12 à 16 ans de 17h30 à 19h.
- **ADULTES** : 1 groupe 16 ans et + de 19h à 21h.

Le bureau se tient à votre disposition pour répondre à vos questions lors du **Forum des associations qui se tiendra le Vendredi 08 Septembre 2023 au Square Dalgon à 18h30 et sans attendre directement par téléphone auprès de :**

- Didier LECOURT 06.27.06.08.11
- Gaël FAISANDIER 06.87.87.14.86
- Laurent PRECIGOUT 06.03.79.14.29



OURS

Le petit Montpezagau est réalisé par la Mairie :
Directeur de la publication : Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire
Rédaction : L. DURET
Photos : Laurent Nardini, Laetitia Duret
Impression : Mairie

NOUS CONTACTER :
mairie.montpezat@wanadoo.fr - 04 66 81 10 66
<https://www.facebook.com/Mairie.Montpezat.gard>
www.montpezat-gard.fr

BULLETIN MUNICIPAL N°35 LEPETITMONTPEZAGAU

JUILLET
AOÛT 2023



ÉDITO : Un été à la température enfin normale !?

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En ce début d'été, au regard des périodes d'incertitude générale qui se succèdent, il est important que l'exécutif de la commune communique régulièrement. En effet, les événements récents (qu'il s'agisse de faits passés encore présents dans nos esprits, ou d'un présent que l'on ne comprend pas forcément) dérangent et empêchent de se projeter dans le futur.

Même si notre commune est relativement épargnée pour des raisons diverses, il faut rester vigilant et proactif car il y a les crises prévisibles (énergie), les crises subies (pandémie), celles qui nous concernent moins (banlieues), et celles pour lesquelles nous ne pourrions qu'exprimer notre solidarité...

En ce début d'été donc, il faut rester très attentif au risque incendie qui est important, et continuer à débroussailler partout où cela est possible. Les pluies orageuses des dernières semaines permettent de maintenir la ressource en eau potable à un niveau positif. Il n'empêche que la sécheresse est toujours présente, Mme la Préfète et les services de l'État nous le rappellent régulièrement par arrêté.

En dépit de tous ces éléments, nous poursuivons notre travail au quotidien et œuvrons au développement des grands projets de la commune. Les travaux de la Maison des associations débutent cet été, la réfection du réseau d'eau potable rue de Nîmes débutera en fin d'année, ce qui permettra au projet cœur de village d'être ensuite lancé. Le projet de la Queyrate est dans sa phase administrative (police de l'eau, permis d'aménager, etc...), les travaux pourraient débuter au premier semestre 2024, ceux de la Maison en partage devraient débuter avant la fin de l'année. La zone agricole de notre PLU va être élargie pour répondre aux besoins de nos agriculteurs et des circuits courts.

Un nouveau gabarit d'eau brute, sous clé, a été mis en fonction et, dans l'esprit du donateur M. de Vignat de Vendeuil, nous continuons l'aménagement pluri annuel de la Garenne. En effet, les jeux pour enfants ont été modernisés, nous y avons ajouté des éléments Fitness et, sur proposition du conseil municipal des jeunes, une table de ping-pong. Les années à venir verront la suite des aménagements se poursuivre.

Un nouveau four communal, moins énergivore, sera implanté début août à la boulangerie. Le marché de réfection des chemins sera lancé à la rentrée pour des travaux prévus fin 2023 ou début 2024. Enfin je rappelle que tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets alimentaires à partir du 1er janvier 2024. De ce fait, la CCPS distribue des composteurs individuels gratuits, et la commune prévoit d'installer des composteurs collectifs à proximité des quartiers fortement densifiés.

En conclusion, les projets avancent sur tous les sujets importants de la commune, il faut continuer d'adapter nos territoires aux conséquences des bouleversements écologiques... Même si la température de cet été semble normale.

**Pensons à préserver et économiser notre eau, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.
Seule une diminution de nos consommations d'énergie et de ressources permettra d'éviter les bouleversements écologiques.**

J'ai confiance en la prise de conscience de chacun et reste optimiste sur notre avenir. Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Jean-Michel ANDRIUZZI
Maire de Montpezat

Parcours de santé :

Dans sa lettre du 8 Juillet 1952, il y a donc 71 ans, M. le Baron De Vignat de Vendeuil légua à la commune "la Garenne" pour je cite : "en faire un jardin public où les jeunes pourraient s'amuser et les vieux se chauffer au soleil".

Depuis 2014 notre équipe investit de manière pluriannuelle afin de respecter cette volonté. Ainsi après avoir implanté un mur pour le tennis, un city stade, fait le chemin sous école, implanté des tables... cette année nous avons implanté du matériel fitness, des jeux d'enfants et une table de ping-pong sur proposition du CMJ.

D'autres investissements sont programmés dans les années à venir dans le même esprit.



Ça s'est passé à Montpezat !

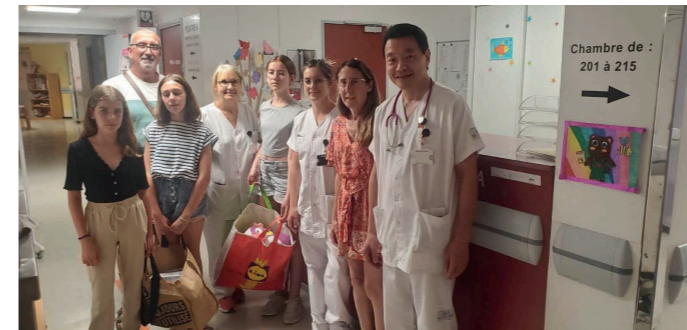


Fête des écoles.



Fête de la musique.

Le CMJ a participé à une bourse aux jouets et à un marché de Noël dans le but de récolter des dons pour les enfants malades.



Le CMJ a été reçu au CHU Caremeau par le Professeur TRAN. Les enfants ont visité le service pédiatrique A et B puis ils ont distribué les jouets. Ce fut un échange chargé d'émotion. Merci au professeur et à son équipe pour leur disponibilité et leur accueil. Merci au CMJ de penser aux autres.



Visite du CMJ à l'incinérateur de Lunel-Viel.



Les Vendredis musicaux.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : **DP**
 • > 20 m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
 • < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
 • < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
 • Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : **DP**
 • > 20 m² : **PC**
 • Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE
 • < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
 • < 100 m² ouverte : **DP**
 • < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
 • > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : **DP**
 • > 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 40 m² : **DP**
 • > 40 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
 • Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
 • Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

CIVISME

Je trie correctement mes déchets
 Je ne dépose aucun déchet sur le sol.
 Je ne fais pas brûler les végétaux.
 Je demande une carte d'accès aux déchetteries de la CCPS.

Je respecte les limitations de vitesse
 La vie d'autrui prime sur toutes mes excuses pour aller trop vite en voiture (zone 30).
 Savoir adapter sa vitesse au lieu de circulation (rue porte des remparts, des d'orgues, du fort...) assure la sécurité de tous.

Je suis responsable de mon animal.
 Je ne laisse pas mon chien divaguer et faire ses déjections sur le trottoir.
 Avant chaque promenade de votre animal à quatre pattes, adoptez le bon réflexe du sac plastique.
 J'utilise un collier anti aboiement si mon chien aboie pendant mon absence ou de façon intempestive.

LES VENDREDIS MUSICAUX de Montpezat



LES VENDREDIS MUSICAUX de Montpezat



Aide à l'achat d'un broyeur à végétaux :

Le Syndicat Pic Etang lance un dispositif de soutien à la location et à l'achat de broyeur à végétaux pour les particuliers et associations du territoire. Les objectifs étant de diminuer les quantités de végétaux arrivant en déchetterie et de profiter d'un paillis protecteur et nourricier pour votre jardin ou d'un structurant pour votre composteur.

Comment ça marche ?

- Louez ou achetez un broyeur auprès d'un professionnel,
- Remplissez le dossier de demande d'aide téléchargeable en ligne,
- Transmettez le dossier et l'ensemble des pièces à l'adresse : contact@picetang.fr,
- Et recevez un soutien financier.

Quels soutiens ?

- Soutien à hauteur de 50 % du montant d'acquisition d'un broyeur, dans la limite de 200 € pour un particulier et 2 000 € pour une association,
- Soutien à hauteur de 50% du montant de la location journalière d'un broyeur de végétaux chez les loueurs conventionnés dans la limite de 100 € / j pour un particulier et 200 € / j pour une association. Le nombre de jours de location soutenus est fixé au maximum à 3 par an pour les particuliers et 10 par an pour les associations.

Quelles conditions ?

- Être un particulier ayant un domicile avec jardin sur le territoire du Syndicat ou association dont le siège social se trouve sur le territoire du Syndicat,
- Respectez le nombre de jours de location soutenus maximum de 3 par an pour les particuliers et 10 pour les associations,
- S'engager à utiliser le broyat de végétaux sur place dans le jardin et à ne pas les apporter en déchetterie.



Le compostage domestique :

Dans le cadre de la réduction des déchets ménagers, des actions de mise à disposition de composteurs ont été réalisées auprès des habitants du périmètre de la Communauté de communes du Pays de Sommières.

Comment fonctionne un composteur ?

Le composteur distribué est en plastique 100 % recyclé, d'une contenance de 400 L, il est livré en kit et son montage est aisé. Le terreau arrivé à maturité se prélève par des trappes situées au bas du composteur. Lors de la mise en route, la maturation est assez rapide et prend de 4 à 7 mois.

À partir de 2023 la Communauté de communes du Pays de Sommières subventionne à 100% les composteurs individuels ! Téléchargez le bon de commande sur www.ccpaysdesommières.fr ou contactez le service Valorisation des déchets au 04 66 80 98 40.

Des composteurs collectifs seront également installés au cours de l'année dans les différents lotissements du territoire.



VIGILANCE SÉCHERESSE

Depuis le 25 mai dernier, le Vidourle a été classé par arrêté préfectoral en situation de CRISE. Sur les communes en situation de crise, seuls sont autorisés l'abreuvement des animaux et les usages prioritaires de l'eau, concourants à l'alimentation en eau potable des populations, à la survie des espèces aquatiques, à la sécurité civile, et à la salubrité publique.

Le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures à domicile et le fonctionnement des fontaines sont interdits.

L'irrigation agricole, l'arrosage des terrains de sports, l'arrosage domestique (pelouses, jardins d'agrément) et des jardins potagers est interdite entre 10h00 et 18h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau type goutte-à-goutte uniquement pour l'agriculture).

L'objectif est de réduire d'un tiers les volumes prélevés pour les usages non prioritaires.

Tous ensemble économisons l'eau !

VAGUE DE CHALEUR : GESTION CANICULE !



COLLECTE DES DÉCHETS ETE 2023

Les déchetteries intercommunales passent en horaires d'été à compter du 1er juillet et jusqu'au 31 août. Elles seront ouvertes du lundi au samedi de 7h à 13h.

Les jours de collecte des ordures ménagères restent inchangés mais une collecte supplémentaire est organisée, le jeudi pour la commune de Montpezat.

Pensez à sortir vos bacs la veille et à les ranger le lendemain !

Plus de renseignements au 04 66 80 98 40.

Horaires des déchetteries intercommunales							
Les trois déchetteries sont accessibles, selon les horaires d'ouverture, à tous les habitants de la Communauté de communes sur présentation d'une carte d'accès.							
Du 1 ^{er} septembre au 30 juin							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Déchetterie Corata Zone Corata - SOMMIÈRES	Fermée 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	Fermée 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	Fermées le dimanche et les jours fériés
Déchetterie Clapisse route de Junas - VILLEVIEILLE	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	
Déchetterie Cante Perdrix Ancienne carrière route de St Etienne d'Escattes CALVISSON	9h - 12h 14h - 17h	Fermée 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	Fermée 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	
Du 1 ^{er} juillet au 31 août							
Les déchetteries sont ouvertes de 7h à 13h du lundi au samedi							
Les déchets des professionnels ne sont pas acceptés sur les sites de Sommières et Calvisson. Merci de les déposer à la déchetterie Clapisse à Villevieille							
Renseignements: service Collecte et Valorisation des Déchets 04 66 80 98 40							

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence.

Vous disposez désormais de deux possibilités pour vous inscrire au dispositif OTV :

- soit en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie de votre choix.
- soit en vous inscrivant en ligne via le site **service-public.fr** en vous identifiant avec un compte France Connect.

Quelque soit la démarche, un récépissé vous sera remis.



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Ma sécurité

Application grand public



Ma Sécurité est une application Ministérielle mettant à disposition du grand public des conseils, des numéros utiles, des actualités locales ou thématiques, une cartographie des unités. La population pourra également accéder aux tchats de la gendarmerie et de la police.

DU NOUVEAU ?



Gestion du cimetière

Depuis quelques mois la commune a intégré le site ETERNITE EN LIGNE permettant une gestion numérique des concessions du cimetière communal.

Toutes les données y sont progressivement renseignées, ce qui permet une meilleure gestion du service mais aussi à tous les habitants de consulter librement les informations.

Le site internet à consulter est :

<https://etl.logitud.fr/montpezat/?state=accueil>